

Ordre du jour

De l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2017

-*_

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2017;
- 2- Lecture du rapport du Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques de la banque relatif à l'exercice 2017;
- 3- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial;
- 4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2017;
- 5- Approbation des conventions réglementées ;
- 6- Quitus aux administrateurs ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2017;
- 8- Cooptation d'administrateurs ;
- 9- Nomination d'administrateurs au Conseil d'Administration de la BTS
- 10- Fixation des jetons de présence et des primes spécifiques au titre de l'année 2017;
- 11- Approbation d'honoraires additionnels aux commissaires aux comptes.

**PROJET DE RESOLUTIONS
QUI SERONT SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 30 AVRIL 2018**

-*-

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS réunie le 30 avril 2018 après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la BTS et des Etats financiers relatifs à l'exercice 2017,
- du rapport du Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques de la banque relatif à l'exercice 2017,
- des Rapports (général et spécial) des Commissaires aux comptes relatifs au même exercice,

Prend acte du contenu des rapports des Commissaires aux comptes et approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS réunie le 30 Avril 2018 après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2017, prend acte du contenu de ce rapport et approuve les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales et l'article n° 62 de la Loi n° 48-2016 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserves pour leur gestion des comptes de l'exercice 2017.

Quatrième résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit:

<i>(montant en dinars)</i>	<i>31/12/2017</i>
<i>Bénéfice net de l'exercice 2017</i>	3 101 300,301
<i>Report à nouveau 2016</i>	4 421 248,435
<i>Bénéfice à affecter</i>	7 522 548,736
<i>Réserves Légales (5%)</i>	-376 127,437
<i>Fonds Social</i>	-400 000,000
<i>Total des Résultats à reporter à la fin de l'exercice 2017</i>	6 746 421,299

Cinquième Résolution

En application de l'article n° 19 des statuts de la banque, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la cooptation de Mme Monia El BIR Epouse HAMMAMI du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche représentant l'Etat en remplacement de Mr Tijani ALJENE.

et ce pour la période restante de leur mandat qui se termine avec la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'examen des résultats de l'exercice 2018.

Sixième Résolution

l'Assemblée Générale Ordinaire décide sur proposition du Conseil d'Administration la nomination de :

- Mr administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la BTS, et ce Sur la base des résultats de l'appel à candidature n°5-2018 effectué par la banque pour la sélection d'un administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la BTS pour présider le comité des risques ;
- Mr Habib TOUMI administrateur au Conseil d'Administration de la BTS représentant la Caisse nationale de la Sécurité Sociale.

Et ce pour une période de trois années (2018-2019-2020) qui se terminera avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'examen des résultats de l'exercice 2020.

Septième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités au titre de l'année 2017 comme suit :

- Un montant de cinq mille dinars brut (5.000 TND) par membre du conseil d'administration.
- Un montant de mille dinars net (1000 TND) pour la présidence des comités émanant du conseil d'administration par séance et par président de chaque comité.
- Un montant de sept cents cinquante dinars net (750 TND) par séance et par administrateur membre des comités issus du conseil d'Administration

Huitième Résolution :

En application de l'article 79 de la loi des finances pour l'année 2014 et de la convention signée avec le Ministère des Finances en date du 5 mai 2017 relative au remboursement par l'Etat du principal des crédits agricoles abandonnés à condition qu'un audit des dossiers y afférents soit effectué par les commissaires aux comptes et suite à la désignation des commissaires aux comptes pour réaliser cette mission,

l'Assemblée Générale Ordinaire approuve des honoraires additionnels aux commissaires aux comptes au titre de cet audit d'un montant de quinze mille dinars hors taxe par cabinet.

Neuvième dernière Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou au mandataire qu'il aura désigné pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication et toutes autres formalités prévues par la loi.